

## EDITO d'Agnès Bernadou

### Une rentrée difficile,

Dans notre monde moderne, où tout semble régi par la communication, comment rire de cette « bourde » du MEDEF qui twitte sur son compte : « Si l'école faisait son travail, j'aurais du travail ». Car sous couvert de provocation, c'est bien un message de dénigrement de l'école, et tout particulièrement de la voie professionnelle, que distille le MEDEF, grand partisan de la formation par apprentissage. Notre fédération, la FSU a répondu : cher MEDEF, si TU faisais ton travail, Tu aurais créé au moins 1 million d'emplois (CICE), et NOUS aurions du travail !

Depuis l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, les mauvaises nouvelles se multiplient contre les agent-es de la Fonction publique. Les premières mesures annoncées- gel du point d'indice, hausse de 1.7 % de la CSG, remise en cause du calendrier du PPCR- ne permettront aucunement d'améliorer notre pouvoir d'achat, bien au contraire ! La suppression de 120 000 postes, le projet de réforme des retraites et la baisse des dépenses publiques constituent un véritable plan de bataille contre les fonctionnaires et les missions du service public. Et que dire du retour du jour de carence, mesure qui tend à culpabiliser les collègues malades, qui a démontré son inefficacité, mais qui a un impact important sur notre pouvoir d'achat !

Fait exceptionnel dans la fonction publique, le front syndical appelle unanimement à la grève et à l'action le 10 octobre. Nous vous appelons à vous mobiliser dans vos établissements et à manifester votre colère pour que le gouvernement prenne conscience des attentes des agents de la fonction publique.

Vous le savez, les conditions de travail de nos collègues PLP sont au cœur de nos préoccupations. Suite à la forte participation à la session de mars dernier, nous vous proposons une nouvelle fois un stage « souffrance au travail et conditions de travail » et nous vous rappelons que vous pouvez faire appel à nous. A votre demande, nous viendrons à votre rencontre, dans les établissements, pour échanger sur vos attentes, comme pour soutenir les équipes en difficulté.

Enfin, pour nos collègues contractuels, le SNUEP interpelle la rectrice de l'académie pour que les services du rectorat soient plus réactifs quand nos collègues doivent s'inscrire à Pôle Emploi.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter une très bonne rentrée et une année scolaire apaisée, sans oublier toutefois que le gouvernement promet (entre autres) une réforme de la formation professionnelle, nous serons donc vigilants !

Date	Évènement
10 octobre	Journée d'action intersyndicale pour la défense de la fonction publique
13 novembre	Stage souffrance au travail et conditions de travail
22-23 novembre	Stage spécial stagiaires : carrière et mutation INTER



Votre section :

**SNUEP-FSU TOULOUSE**  
52 rue Jacques Babinet  
31100 Toulouse  
<http://toulouse.snuep.fr/>

Permanence :

**06.26.19.64.91**

Mél :

[snueptoul@gmail.com](mailto:snueptoul@gmail.com)

Secrétaire académique :

**Agnès Bernadou**

Trésorière académique :

**Estelle Carrier**

Commissaires paritaires :

**Estelle Carrier**

**Xavier Rayssiguier**

**Joëlle Jalabert**

**Michel Juan**

Bureau académique:

**Cécile Amalric**

**Guillaume Bats**

**Agnès Bernadou**

**Estelle Carrier**

**Axel Cusin**

**Serge Dalzin**

**Martine Dubois-Graveleau**

**Yvan Ginesta**

**Joëlle Jalabert**

**Eric Jalade**

**Michel Juan**

**Olivier Maurel**

**Xavier Rayssiguier**

**Claudine Seghairia**

**Romy Vallès**

**SNUEP NATIONAL**

<http://snuep.fr/>

[snuep.national@snuep.fr](mailto:snuep.national@snuep.fr)

**DANS CE NUMÉRO :**

EDITO

CALENDRIER SYNDICAL

LE CAPPEI NOUVEAU EST ARRIVE!! DE CES PETITS GRAINS DE SABLE QUI FONT GRINCER DES DENTS ET DERAILLER LES ENGRENAGES

-DES NOUVELLES DU LYCEE LOUIS VICAT DE SOUILLAC (46)  
-STAGE SOUFFRANCE AU TRAVAIL: CONDITIONS DE TRAVAIL ET SANTE  
-MOBILISATION CONTRE LES ORDONNANCES MACRON DU 21 SEPTEMBRE

L'APPRENTISSAGE, CA NE MARCHÉ TOUJOURS PAS !!

COUPS DE CŒUR, COUPS DE GUEULE

MANAGER UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

BULLETIN D'ADHESION

BULLETIN DE PRELEVEMENT

## LE CAPPEI\* NOUVEAU EST ARRIVÉ !!! DE CES PETITS GRAINS DE SABLE QUI FONT GRINCER DES DENTS ET DÉRAILLER LES ENGRENAGES...

Le CAPPEI, \*Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive, quésaco ?

### Pour rappel :

Il s'agit d'une certification OBLIGATOIRE d'ici 5 ans pour être titularisé sur un poste de l'enseignement adapté ou spécialisé (Segpa, Erea, Etablissements médico-sociaux...). Tout enseignant peut s'y présenter dès cette année. Elle remplacera et regroupera le 2CASH, pour les enseignants du second degré, et le CAPASH pour les professeurs des écoles. Une seule et unique certification donc.

### Nouveauté :

Alors que les enseignants du second degré étaient mutés sur un poste de l'enseignement adapté ou spécialisé sans posséder nécessairement le 2CASH, il n'en sera plus de même d'ici 5 ans et l'affectation sera conditionnée à la détention du CAPPEI.

Pour découvrir cette certification dans sa globalité et par rapport à ce que nous en savons (car existent encore des zones d'ombre), je vous laisse lire cet excellent article sur le site du SNUeP national:

<http://snuiep.fr/blog/2017/06/27/cappei-nouveaute-rentree-2017/#more-4215>

### Analyse :

Cette certification a le mérite de faire table rase des disparités de formation (contenus et volumes horaires entre premier et second degré) et de réduire les différences de traitement (primes similaires pour tous). Beaucoup y gagneront et notamment les professeurs des écoles qui ne touchaient qu'une prime mensuelle (environ 70 euros) suite à la possession du CAPASH.

Quelques-uns y perdront un peu et notamment les PLP déjà en place, puisque les heures supplémentaires de coordination et synthèse seront remplacées par une indemnité de 1765 euros par an.

Quand on lit les modalités d'obtention du CAPPEI pour les enseignants sur poste spécialisé ou ayant déjà le 2CASH, on peut s'interroger sur les choix hasardeux pour qu'ils passent certains modules et pas les autres. Ce choix semble manquer de logique....

Et c'est ici le point d'achoppement qui questionne. Ce bricolage interne paraît avoir été mis en place pour ménager les susceptibilités et ne pas froisser les égos.

### **POURQUOI ?**

Pourquoi les PLP et PLC déjà détenteurs du 2CASH se verront dépossédés de cette certification s'ils ne se soumettent pas à l'obligation de repasser encore un épreuve (sur les 3 épreuves du CAPPEI) pour être à nouveau validés ?

La validité de leur diplôme est donc reconnue mais pas tout à fait. Sûrement pour faire la part entre les contenus de formations du CAPASH (450 heures) et du 2CASH (150 heures).

Si ces deux diplômes n'étaient pas équivalents pourquoi les enseignants du second degré peuvent-ils postuler sur des postes de référents d'ULIS au même titre que leurs homologues du premier degré ?

Encore et toujours des fonctions similaires et des traitements différents.

Autre injustice : Puisqu'il faudra désormais être en poste spécialisé pour obtenir le droit à la formation au CAPPEI, pourquoi les enseignants du second degré ayant quitté l'ASH et détenteurs du 2CASH se verront-ils privés d'une certification qu'ils ont fait l'effort de passer ?

Pourquoi, puisque le compte-à-rebours pour l'obtention de cette certification a commencé, les formations globales ne seront mises en œuvre qu'à la rentrée 2018 ?

### **A retenir sur le CAPPEI:**

- Certification à passer dans les 5 ans à venir et obligatoire pour être muté à titre définitif sur un poste de l'enseignement adapté ou spécialisé et pour avoir droit aux primes correspondantes.
- Redistribution à venir des cartes concernant les affectations sur les postes ASH (les PLP en poste à titre définitif ne le seront plus d'ici 5 ans s'ils n'obtiennent pas le CAPPEI).
- Lissage des disparités de formation et de traitement (primes) entre premier et second degré.
- Formations soumises à la condition d'être sur un poste ASH et pas toujours disponibles pour l'instant dans les ESPE
- Bricolage « maison » et peu cohérent pour l'obtention du CAPPEI pour les PLP (épreuve 1 à passer pour les PLP en place mais n'ayant pas le 2CASH, épreuve 3 pour ceux qui l'ont déjà) en poste ASH ou déjà détenteurs du 2CASH.
- Pour ces derniers, ce n'est donc pas, comme le dirait notre Président, un accord « gagnants-gagnants » mais « gagnants-perdants ».

LE 10 OCTOBRE

TOUS EN GRÈVE



## DES NOUVELLES DU LYCEE LOUIS VICAT DE SOUILLAC (46)

C'est dans la sérénité que nous venons de faire notre rentrée.

En effet nous avons eu le plaisir d'accueillir une nouvelle Proviseure et une nouvelle Proviseure Adjointe. Une équipe très féminine et très motivée pour nous redonner confiance.

L'ensemble du personnel a été très à l'écoute lors de cette pré-rentrée comme rarement, et dès l'après-midi nous avons assisté à notre premier conseil pédagogique, instance qui n'avait jamais été organisée l'année passée. C'est un renouveau pour nous tous. L'action commune et solidaire permet de réussir.

Ce mouvement collectif nous aura permis de nous retrouver, toutes et tous, et d'avoir envie ensemble de continuer à faire vivre notre établissement : en effet cette année une « vraie » liste du personnel sera présentée pour les élections au CA, et surtout des collègues qui jusqu'ici ne bougeaient pas trop, ne faisaient pas de bruit, prennent le relais.

Agissons ensemble et nous gagnerons!

## STAGE SOUFFRANCE AU TRAVAIL : CONDITIONS DE TRAVAIL ET SANTÉ

Compte-tenu de l'intérêt suscité par le premier stage « souffrance au travail » qui a eu lieu en avril 2017, nous renouvelons cette journée d'échanges et d'informations.

Le nouveau management dans l'éducation nationale est une réalité. Il rend les conditions de travail de plus en plus difficiles dans nos établissements : harcèlement, burn-out, missions abusives, isolement, injonctions de la hiérarchie. Comment réagir face à ces situations inacceptables ?

Nous essaierons de vous apporter des réponses concrètes à la question : "pourquoi en est-on arrivé là ?" Et nous vous donnerons des outils afin de lutter efficacement contre ce mal-être pour prévenir les risques psycho-sociaux liés à cette souffrance au travail.

A lutter seul, on s'épuise.

**Venez nombreux pour nourrir nos échanges le lundi 13 novembre 2017, de 9h00 à 17h00 à Toulouse.**

Merci de nous informer de votre participation par un mail à [snueptoul@gmail.com](mailto:snueptoul@gmail.com), nous vous enverrons alors tous les détails.

Ce stage est ouvert aux syndiqués et aux non syndiqués. Les frais de déplacements ne seront pas pris en charge.

La formation syndicale est un droit et il n'y a pas de convocation pour un stage syndical. Vous devez informer votre hiérarchie en déposant le courrier de demande de stage au secrétariat de votre établissement un mois avant la date du stage. [Cliquez ICI pour télécharger le modèle de lettre.](#)

Il vous faut donc déposer ce courrier de demande dans votre établissement avant le 13 octobre 2017.

Sans réponse de l'administration à la veille du stage, votre participation est acceptée de droit et vous pouvez donc participer au stage !!!

## MOBILISATION CONTRE LES ORDONNANCES MACRON DU 21 SEPTEMBRE 2017

Le jeudi 21 septembre, le bureau académique du SNUEP-FSU Midi Pyrénées réuni à Toulouse, a suspendu ses travaux pendant 2 heures afin de rejoindre la manifestation toulousaine contre les ordonnances Macron.



## L'APPRENTISSAGE, CA NE MARCHE TOUJOURS PAS !!

Le Figaro.fr du 13 09 2017 analyse les derniers chiffres de la DARES (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du Ministère du travail) sur l'apprentissage en 2016. Consultez le document de la DARES et l'analyse du SNUEP-FSU [dans la rubrique "Apprentissage" de notre site académique.](#)

Ce qu'il faut retenir :

- **Des apprentis plus diplômés**

...«les embauches d'apprentis préparant un diplôme de niveau bac +2 ou plus sont en hausse de + 5,3 % par rapport à 2015. Ainsi, l'an passé, un apprenti sur deux était diplômé du baccalauréat à la signature de son contrat. En revanche, «les entrées en formation de niveau CAP (-1,1%) et baccalauréat ou brevet professionnel (-1,3%) sont en baisse», ...

- **Dans les entreprises de 50 salariés ou plus**

... les entreprises de 50 salariés et plus ont enregistré l'an passé une hausse de +4,4% des inscriptions en alternance.... Tandis que dans les TPE, les embauches d'apprentis ont reflué de 0,9%.

- **Vers les métiers de l'industrie et du bâtiment**

En 2016, 57 % des nouveaux contrats d'apprentissage préparent à un diplôme dans les spécialités de l'industrie et du bâtiment. ...

- **Plutôt dans le privé, mais une hausse du public**

En 2016, quelque 275.300 jeunes ont pris la voie du privé. C'est +1,2% qu'en 2015. Ils étaient 13.400 à aller dans le public, ...

- **Un tiers de filles**

Au total, les jeunes femmes ne représentent qu'un tiers des nouveaux apprentis...

- **Près d'un tiers des contrats n'arrive pas à leur terme**

Que ce soit dans le public ou le privé, tous les contrats d'apprentissage n'arrivent pas à leur terme. Ainsi, près d'un tiers (28%) des contrats signés entre juin 2014 et mai 2015 a été rompu. Les contrats d'apprentissage ont tendance aussi à être plus courts. En 2016, les contrats de 12 mois et moins ont augmenté de 3,8%, relève le ministère du Travail. ...

**Les chiffres de la DARES ne font que confirmer ce que dit le SNUEP-FSU depuis des années : malgré tout l'argent dédié à l'apprentissage, celui-ci ne « décolle » pas et pourtant, l'avenir proche se fera, une nouvelle fois, au détriment des lycées professionnels.**

### Le projet du président Macron

Lorsqu'il parle d'alternance, Emmanuel Macron n'évoque que les contrats d'apprentissage et de professionnalisation, occultant volontairement la voie scolaire. L'objectif est de renforcer le recours à ces contrats et de développer les filières en alternance dans tous les LP. Obligation d'ouvrir des sections en apprentissage ou d'accueillir des apprentis-es dans les classes sont des solutions envisagées.

### Le SNUEP-FSU porte un autre projet pour l'enseignement professionnel public.

Améliorer les conditions d'accueil et d'études des lycéens et lycéennes professionnel-les notamment par des dédoublements pour lutter contre les difficultés scolaires.

Améliorer les conditions de travail des personnels par la réduction du face-à-face pédagogique à 15 heures hebdomadaires.



# Coups de cœur , Coups de gueule

L'actualité, ces derniers temps nous a donné plutôt l'occasion de nous mettre en colère que de nous réjouir. Quelques exemples de « nos joies et nos peines »...

## Si le MEDEF faisait son travail, il y aurait du travail !

Pierre Gattaz a vraiment du culot. Celui qui arborait fièrement un pin's « 1 million d'emplois » après la mise en place du CICE et du pacte de responsabilité, s'en prend une nouvelle fois à l'école, l'accusant d'être responsable du chômage. Il est vrai qu'à l'employabilité chère au Medef, nous préférons l'émancipation du lycéen, qu'au développement de l'apprentissage, l'excellence de la voie professionnelle initiale sous statut scolaire.

Même son ami, Laurent Berger, patron (au sens premier du terme) de la CFDT, s'est indigné de ces propos, c'est peu dire....

## Championne du monde

Liliane Bettencourt vient de mourir à l'âge de 94 ans. Elle détenait le titre (envié ?) de femme la plus riche de la planète avec une fortune estimée à 35 milliards d'euros (En 22 ans, sa fortune a connu un essor quatre fois plus important que le PIB de la France) et une seconde place en France derrière Bernard Arnault.

Les médias semblent plus s'intéresser aux héritiers ou à la nouvelle championne du monde qu'aux 90 000 salariés de l'Oréal qui, n'en doutons pas, ont largement contribué aux 3 milliards d'euros (*vous avez bien lu !!*) supplémentaires acquis en 2017 par Mme Bettencourt. C'est bien dommage !

## Automne

Pour certain-e-s d'entre nous c'est la meilleure des saisons ; le temps de la rentrée, de la fin de la canicule, les champignons, la rentrée littéraire, celle des séries TV...et bien sûr les couleurs... d'automne. Alors, coup de cœur sans hésitation!

## Elections en novembre 2018

Nous voterons dans un an pour renouveler nos représentants dans les différentes instances ministérielles (CTM) et académiques (CTA, CAEN, CAPA,...).

La campagne n'a pas encore commencé que nous voyons déjà certaines fédérations « pointer le bout de leur nez ». L'UNSA et la CFDT - puisqu'il s'agit d'elles- s'associent à l'intersyndicale pour appeler à la grève (*vous avez bien lu !!*) dans la fonction publique le mardi 10 octobre. Ces syndicats, qualifiés par le gouvernement et les médias de « réformistes » (alors, nous sommes à la FSU des « révolutionnaires », nous qui croyons à une profonde transformation sociale) partagent depuis 5 ans la quasi-totalité des décisions de nos dirigeants, cherchent à diviser les salariés, soutiennent de facto, par leur immobilisme, les ordonnances Macron...

Réjouissons-nous, cependant, de cet appel unitaire et espérons d'être aussi nombreux quand le gouvernement s'attaquera prochainement, à n'en pas douter, au démantèlement de l'enseignement professionnel initial sous statut scolaire.

## C'est la rentrée !

Les journaux en font leur une, les chaînes d'info font de la surenchère et les profs...font leur métier : retrouvailles, discours du chef d'établissement, emploi du temps qui fait grincer des dents ou, qui, au contraire nous fait lâcher un « ouf » de soulagement, conseil d'enseignement, procès verbal d'installation pour les nouveaux collègues, accueil des élèves, tâches administratives pour les PP, premier cours, premières consignes, premières photocopies, nouvel emploi du temps, les cours, premier devoir surveillé... La routine... ?

## JO 2024 en France

Après avoir hésité, nous en faisons un coup de cœur. Le CIO (rien à voir avec les centres d'information et d'orientation) a choisi Paris, faute d'autres « combattants »

Oublions pour un moment le côté mercantile et espérons que ces jeux seront plus beaux, plus responsables et plus humains que les précédents...

Pour la FSU il ne s'agit pas de se positionner dans un refus sans nuances ou une approbation sans critiques mais de porter ses revendications **pour une autre politique sportive et d'éducation démocratisée et émancipatrice.**



## MANAGER UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE

Entretien avec Jeanne MOLL, Docteur en sciences de l'éducation, [http://pedagopsy.eu/moll\\_management.html](http://pedagopsy.eu/moll_management.html)

« Je voudrais réfléchir avec vous à ce que la notion de management sous-entend quand nous l'appliquons au monde de l'école.

D'après le dictionnaire, le management est d'abord l'ensemble des connaissances concernant l'organisation et la gestion d'une entreprise ; c'est ensuite la façon d'appliquer ces connaissances sur le terrain en fonction du projet qu'on s'est donné et des moyens dont on dispose, c'est par conséquent définir des méthodes et choisir des techniques pour atteindre les objectifs qu'on s'est fixés, c'est également l'art d'utiliser au mieux les compétences des hommes et des femmes au service de l'entreprise afin que celle-ci réalise les meilleures performances possible. Il s'en suit que les salariés et les cadres, considérés comme des " ressources " auxquelles on a ajouté le noble qualificatif d'" humaines ", peuvent être sacrifiés sur l'autel du profit si la politique économique l'exige. (..)

L'introduction du terme de management dans le vocabulaire de la formation au sein de l'Education nationale est significatif d'une volonté louable de rationalisation et de modernisation dans l'organisation de la vie de l'établissement scolaire. Mais ce dernier ne peut être comparé à une entreprise, même si un PDG et un proviseur de lycée ou un principal de collège ont en commun de poursuivre des objectifs, d'appliquer des méthodes, d'animer des équipes, etc. et de devoir gérer des conflits. Parler de rendement scolaire n'est-il pas un abus de langage ? Et vouloir briller au palmarès des lycées en affichant les meilleurs résultats au bac ne revient-il pas à réduire les élèves à n'être ou plutôt à ne se comporter que comme des consommateurs d'école ? Entendons-nous bien : je ne nie absolument pas la mission des établissements scolaires qui consiste à promouvoir la réussite du plus grand nombre, mais cette préoccupation, ce souci légitime d'évaluation quantitative devrait toujours aller de pair avec, voire être subordonné au souci d'aider les jeunes à grandir, à construire leur personnalité en devenir, de les aider à mieux se comprendre, eux-mêmes, les autres et le monde où ils sont appelés à prendre leur place. Car les élèves sont aussi des adolescents qui ont besoin d'adultes à leurs côtés, des adultes assurés en eux-mêmes, c'est-à-dire ne craignant pas d'assumer leurs responsabilités auprès de la jeune génération.

Voilà bien là la différence essentielle : l'établissement scolaire n'est pas une entreprise visant une meilleure productivité et dont les hommes ne sont que des moyens, mais une institution au service des jeunes générations, de leur instruction et de leur éducation. A côté de la famille, elle est un lieu et une structure complexe à qui il revient d'instituer l'humain. (..)

Nous avons appris - heureusement ! - et grâce au modèle de l'entreprise, à nous fixer des objectifs pédagogiques, à inventer des méthodes et des techniques appropriées, à rechercher et à trouver des moyens qui permettent aux élèves, aux enseignants, à l'équipe administrative de travailler dans de meilleures conditions, c'est-à-dire avec plus de cohérence . Mais nous en restons trop souvent à ce modèle techniciste et rationnel qui privilégie le résultat immédiat, le rendement et l'efficacité ; la cohérence intellectuelle est satisfaite, certes, mais l'humain et le désir qui l'habite sont étrangement absents. Que se passe-t-il alors quand des élèves ne peuvent atteindre les objectifs fixés ? Comment nous comportons-nous alors à leur égard ? »



Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre section académique ou au  
SNUEP-FSU 38 rue Eugène Oudiné 75013 Paris.

Courriel : [snuép.national@wanadoo.fr](mailto:snuép.national@wanadoo.fr)

Téléphone : Tél : 01 45 65 02 56

Site : [www.snuép.fr](http://www.snuép.fr)

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-es.

Ancien-ne adhérent-e oui  N° : ..... non

M.  Mme

NOM : .....

Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Adresse complète : .....

.....

.....

Tél. fixe : .....

Tél. portable : .....

E-mail : .....

Discipline précise : .....

Code (si connu) : .....

**En adhérant au SNUEP, vous rejoignez la FSU,  
1<sup>ère</sup> fédération de l'Éducation nationale.**

**Pour les retraité-es, l'adhésion au SNUEP  
inclut l'adhésion à la FGR.**

**SITUATION ADMINISTRATIVE**

**ACADÉMIE (au 01/09/2017) :**

PLP  CPE  AED

Classe normale  Hors classe   Stagiaire

Contractuel-le  CDD  CDI

Échelon au 01/09/17 : ..... Depuis le : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MLDS, inspection, ZR, congés divers) : .....

Retraité-e  en congé  sans emploi

**66 % de votre cotisation est déductible des impôts  
(100% si frais réels)  
OU  
Votre cotisation permet d'obtenir un crédit d'impôt  
si vous n'êtes pas imposable**

**AFFECTATION**

LP  SEP  SEGPA  EREA

Collège  Lycée  SUP  FC

Nom de l'établissement : .....

RNE (facultatif) : .....

Ville : .....

Si TZR Etab. d'exercice : .....

Rattach. admin : .....

COTISATIONS DES PLP ET CPE								
E.A.P. : 27 € - Assistant d'éducation : 36 € - Sans traitement : 27 €								
Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 85 €								
Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement								
Ech.	Métropole		La Réunion		N° Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	En euros		En euros		En CFP		En euros	
	CN	H.C.	CN	H.C.	CN	H.C.	CN	H.C.
1	111	177	144	216	17272	27565	129	207
2	120	192	156	252	18712	29356	138	228
3	126	204	165	268	19690	32935	147	240
4	132	216	174	281	21122	34366	156	255
5	141	231	186	303	22196	36874	168	271
6	144	243	189	318	22553	38662	171	285
7	156	204	204	24700	183			
8	165	216	216	26134	195			
9	177	231	231	27923	207			
10	192	252	252	30431	225			
11	204	268	268	32935	240			
RETRAITE-ES METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE								
	PLP	87€	PLP CN	96€	PLP H.C	108€		
RETRAITE-ES DE LA REUNION								
	PLP	117€	PLP CN	129€	PLP H.C	144€		
RETRAITE-ES DE NOUVELLE CALEDONIE ET POLYNESE FRANCAISE EN CFP								
	PLP	10383	PLP CN	11457	PLP H.C	12888		

**RÈGLEMENT DE LA COTISATION**

Temps partiel : ..... % Nombre d'heures : .....

Montant : ..... €

Mode de paiement :

1) Chèque-s : 1  2  3

2) Prélèvement en 3 fois  ou 6 fois

3) Virement

Dès que l'adhésion est enregistrée, elle est définitive et ne peut être remboursée

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

**Pour l'enseignement professionnel  
> Offensifs et engagés!**

Date : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

## À RENOYER AU SNUEP-FSU NATIONAL AVEC VOTRE BULLETIN

Je choisis en 2017-2018 le prélèvement automatique de ma cotisation.

Il sera ensuite **reconduit automatiquement** les années suivantes à la même date et je serai averti-e de son renouvellement à chaque rentrée scolaire. Je pourrai alors apporter les corrections nécessaires à ma situation (indice, date de promotion, quotité de travail, etc.), choisir un autre mode de paiement ou décider de ne pas réadhérer.

### Retournez cet imprimé au SNUEP-FSU en y joignant obligatoirement :

- un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP)
- le bulletin d'adhésion

**POUR ÉVITER LE REJET DU PRÉLÈVEMENT, MERCI DE REMPLIR CETTE PAGE DE MANIÈRE TRÈS LISIBLE.**

## DEMANDE DE PRÉLÈVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

### NOM, PRÉNOMS, ET ADRESSE DU DÉBITEUR

### NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER

**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**  
38 RUE EUGÈNE OUDINÉ  
75013 PARIS

IBAN

BIC : Bank Identification Code

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.

**Paiement Récurrent/Répétitif**

**Signature :**

À :

Le :

*Nota : vos droits concernant le mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.*

## CONTACTS ACADÉMIQUES

Aix-Marseille  
Bruno BOURGINE  
snupe.aix-marseille@laposte.net  
04 91 13 62 81  
SNUEP-FSU,  
12 place du général de Gaulle  
13001 MARSEILLE  
Amiens  
Frédéric ALLEGRE  
sa.amiens@snupe.fr  
Tél. : 06 18 82 32 12  
22 rue du docteur Thomas  
51100 Reims  
Besançon  
Virginie BOUVOT  
Tél. : 06 81 33 08 45  
Adrien GARDE  
Tél. : 06 82 02 18 09 -  
03 81 81 87 55  
snupebesancon@gmail.com  
Maison des Syndicats  
48 rue Léonard de Vinci  
25000 BESANCON  
Bordeaux  
Paul BOUSQUET  
Géraldine JOUSSEAUME  
Nasr LAKHASSI  
snupepaquitaine@gmail.com  
Tél. : 05 56 68 98 91  
SNUEP-FSU,  
26 rue Paul Mamert  
33800 Bordeaux  
Caen  
Benoît LECARDONNEL  
sa.caen@snupe.fr  
Tél. : 06 77 69 22 78  
3<sup>e</sup> étage, 10 rue Lancréde  
50200 Coutances

Clermont-Ferrand  
Stéphane ZAPORA  
stephane.zapora@gmail.com  
Tél. : 06 85 51 46 79  
SNUEP-FSU Maison du peuple  
29 rue Gabriel Péri  
63000 Clermont-Ferrand  
Ugo TREVISIOL : Tél. : 06 25 07 66 83  
snupe.clermont@gmail.com  
Corse  
Antonia EHRHART  
antonia.ehrhart@orange.fr  
Tél. : 06 70 79 85 86  
Lycée professionnel Jules Antonini  
3 avenue Noël Franchini  
CS 15006 - 20700 Ajaccio cedex 9  
Créteil  
K. TRAORE - L. TRUBLEREAU  
snupe.creteil@orange.fr  
Tél. : 03 80 33 21 76  
SNUEP-FSU, 11/13 rue des Archives  
94000 Créteil  
Dijon  
Sandrine BERNARD  
Philippe DUCHATEL  
snupe.dijon21@orange.fr  
Tél. : 03 80 33 21 76  
14 rue de la Chapelle  
21200 Chevigny en Vaux  
Grenoble  
Huynh Lan TRAN : 06 84 00 82 24,  
snupe.grenoble@yahoo.fr  
Bertrand GUILLAUD-ROLLIN  
Tél. : 06 84 49 57 78  
Snupe-Fsu - Bourse du travail  
32 av. de l'Europe  
38030 Grenoble Cedex 02  
Tél./fax : 04 76 09 49 52

Guyane  
S. NEMORIN - M. VOYER -  
M. KERVENNIC  
snupeguyane@laposte.net  
06 94 90 62 02  
SNUEP-FSU, BP 847  
97339 Cayenne Cedex  
La Réunion  
Charles LOPIN  
snupeunion@wanadoo.fr  
Tél. : 06 92 61 93 31  
Résidence les Longanis  
Bat C, Apt 4, 7 Bd Mahatma Gandhi  
97490 Ste Clotilde  
Lille  
Jacques ALEMANY  
lille.snupe@gmail.com  
Tél. : 06 70 74 48 63  
SNUEP-FSU, 209 rue Nationale  
59000 Lille  
Limoges  
Béatrice GAUTHIER  
snupe.limoges@orange.fr  
Tél. : 05 55 87 78 49  
06 81 24 56 52  
59 rue Noël Boudy  
19100 Brive  
Lyon  
Séverine BRELOT  
sa.lyon@snupe.fr  
Tél. : 04 78 53 28 60  
SNUEP-FSU,  
Bourse du travail  
salle 44, place Guichard  
69003 Lyon  
Martinique  
Danielle AVERLIANT  
Tél. : 06 96 24 69 91  
snupe.martinique@gmail.com  
Christophe THÉGAT  
Tél. : 06 94 90 62 02

SNUEP-FSU, Cité Bon Air, Bat. B  
route des religieuses  
97200 Fort de France  
Mayotte  
Serge CICCONE - 06 07 23 27 02  
Omar ATTOUMANI AMBRIRIKI  
06 39 19 78 21  
sa.mayote@snupe.fr  
Paris  
Philippe FILLIUNG  
SNUEP-FSU - 7 bis rue de Bassa  
97615 Pamandzi  
Montpellier  
Emmanuel CANERI  
Tél. : 06 78 83 37 03  
Pascal MILLET  
montpellier.snupe@gmail.com  
Tél. : 04 67 54 10 70  
SNUEP-FSU, Enclos des Lys, bat B  
585 rue d'Aiguillonlongue  
34090 Montpellier  
Nancy-Metz  
Patrick LANZI  
palanzi@yahoo.fr  
Tél. : 07 50 89 81 92,  
03 83 33 39 73  
Immeuble Quartz,  
7 allée René Lalique  
Apt 6, 54270 Essey les Nancy  
Johanna LATCHE HENRION  
11 boulevard Baudricourt  
54600 Villers les Nancy  
johannandco@hotmail.fr  
06 86 38 24 43  
Nantes  
Serge BERTRAND,  
sa.nantes@snupe.fr,  
Tél. : 06 79 47 08 94  
Maison des Syndicats,  
8 place de la Gare de l'État  
cote postale 8  
44276 Nantes Cedex 2

Nice  
André RUGGIERO  
snupeNice@gmail.com  
Tél. : 06 79 44 06 81  
SNUEP-FSU, Bourse du Travail  
13 avenue Amiral Collet,  
83000 Toulon  
Nouvelle-Calédonie  
Raymond JEAN PHILIPPE  
snupe.nc@gmail.com  
BP 58  
98845 NOUMEA CEDEX  
Orléans-Tours  
Gilles PELLEGRINI  
Cathy LAVANANT  
snupe.orleans-tours@orange.fr  
Tél. : 02 38 37 04 20  
41 boulevard Buysier  
45250 Briare  
Paris  
Eric CAVATERRA :  
Tél. : 06 08 68 98 67  
snupefsu75@gmail.com  
SNUEP-FSU Paris  
38 rue Eugène Oudiné  
75013 Paris  
Poitiers  
Celine THIBAUDAULT  
celine.thibaudault@snupe.fr  
Tel : 06 88 55 42 67  
Snupe-Fsu  
Avenue du Parc d'Artilerie  
86000 Poitiers  
Polynésie Française  
Jean-Luc CHAGNE  
snupepf16@gmail.com  
(689) 89 78 28 84  
Reims  
Régis DEVALLE  
regis.devalle@snupe.fr  
Tél. : 06 12 68 26 60

18 rue de Vitry  
51250 Sermaize-les-Bains  
Rennes  
Jean-Pierre MARZIN :  
06 67 20 63 08  
Ronan OILLIC : 06 88 31 50 59  
sa.rennes@snupe.fr  
SNUEP-FSU,  
14 rue Papu  
35000 RENNES  
Rouen  
Jérôme DUJBOIS : 06 19 92 75 91  
jdsnupe@free.fr  
Agnès BONVALET  
sa.rouen@snupe.fr  
Tél. : 06 89 33 14 45  
SNUEP-FSU  
4 rue Louis Poterat,  
76100 Rouen  
Strasbourg  
Pascal THIL : 06 85 65 29 26  
pascal.thil@orange.fr  
Tél. : 03 88 22 64 37  
7 pl Vieux Marché aux Vins  
67000 Strasbourg  
Toulouse  
Agnès BERNADOU :  
06 26 19 64 91  
snupeptoui@gmail.com  
FSU 31 - SNUEP-FSU  
52 rue Jacques Babinet  
31100 Toulouse  
Versailles  
Olivier GUYON -  
Rafika BETTAYEB  
snupeversailles@gmail.com  
Tél. : 07 60 18 78 78  
Fax : 09 56 09 63 93  
SNUEP-FSU Versailles  
38 rue Eugène Oudiné  
75013 Paris